

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens |
| Herausgeber: | Association pour la défense des intérêts jurassiens |
| Band: | 55 (1984) |
| Heft: | 8: Le Noirmont : un village périphérique face à son avenir économique |
| Rubrik: | [Impressum] |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ces derniers qui est pris en considération dès le début.

Toute la suite des travaux pris en charge par l'ORL se fera dans la même optique. J'en veux pour preuve la définition ambiguë de l'aménagement du territoire donnée par l'ORL: *Aménager le territoire, c'est préparer et appliquer les mesures nécessaires pour obtenir l'organisation SOUHAITÉE de notre espace...*

Souhaitée par qui? Par les centres et les grandes entreprises. Il est significatif de noter que, lors de votations populaires, ce sont les voix urbaines qui ont fait accepter les projets d'aménagement.

La périphérie n'est pas oubliée. On croit et fait croire qu'elle va bénéficier «de facto» de la bonne santé du centre. Ensuite, elle est inclue dans le modèle puisqu'elle a le mérite d'élargir l'espace économique potentiel. Il s'agira donc pour l'aménagement d'attribuer à l'espace géographique des fonctions de support bien définies. Il importe en effet que les zones périphériques soient capables de recevoir les investissements industriels qu'on leur destine. Voilà pourquoi l'aménagement en Suisse ne consiste qu'en un ensemble de mesures techniques qui n'agissent en règle générale que sur une infrastructure publique. Quant aux rares mesures d'incitation (cautionnements divers), en période de croissance, elles sont tout bénéfice pour des entreprises qui de toute façon au-

raient fait mouvement sur la périphérie. Par contre, en période de crise, elles sont très nettement insuffisantes, si bien que les grandes entreprises restent au centre ou décentralisent à l'étranger. Aujourd'hui, chaque village périphérique souffre de cette logique. N'importe quelle communauté peut s'offrir sa halle de gymnastique. Mais pour créer quelques postes d'emploi, c'est une autre chanson. L'investissement dans ce domaine reste du ressort de l'initiative privée. Les pouvoirs publics sont dans l'impossibilité d'encourager valablement ceux qui seraient d'accord de prendre les risques. Dans la conjoncture actuelle, cautionner n'est pas encourager.

L'exemple du Noirmont montre bien, semble-t-il, que les besoins d'une planification opérationnelle et souple prédominent sur ceux d'un schéma directeur à long terme. L'accent devrait donc porter sur l'étude et l'analyse des aspects du court ou moyen terme. Et ceci en commençant par la base: la commune. Et en lui donnant les pouvoirs qu'elle mérite. La décentralisation politique est une condition fondamentale de la décentralisation économique.

Michel ARNOUX

Remarque

Les titres et sous-titres sont de la rédaction des Intérêts de nos régions.

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

ORGANES DE L'ADIJ – Direction

Président:
Roland Schaller, avocat,
2740 Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable:
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Abonnement annuel: Fr. 35.—

Prix du numéro: Fr. 5.—

Caisse: CCP 25-2086